



Collectif pour un Québec sans pauvreté
165 de Carillon, local 309, Québec (Québec), G1K 9E9

Téléphone : (418) 525-0040 Télécopieur : (418) 525-0740

Courrier électronique : collectif@pauvrete.qc.ca

Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

Aux membres de l'Assemblée nationale

IL Y A URGENCE D'AGIR

**Suites au déjeuner entre personnes en situation de pauvreté et
parlementaires sur le poids des préjugés**

Québec, le 27 novembre 2006

Mesdames, Messieurs,

Le jeudi 9 novembre dernier, vingt personnes en situation de pauvreté, accompagnées de l'équipe du Collectif pour un Québec sans pauvreté ont rencontré quinze d'entre vous. C'était à l'occasion de la sixième rencontre en six ans entre personnes en situation de pauvreté et parlementaires, dans le sillage de la Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté.

Il y a un an, nous vous faisons parvenir la déclaration des personnes en situation de pauvreté de la cinquième édition de cette rencontre qui avait pour thème : « **Le poids des préjugés écrase, il faut agir** ». Malheureusement, aucune des grandes injustices pour lesquelles elles demandaient réparation n'a été corrigée. Pire encore, on en a rajouté. Citons par exemple une nouvelle indexation partielle des prestations des personnes jugées sans contraintes sévères à l'emploi et une augmentation du salaire minimum insuffisante pour couvrir la hausse du coût de la vie.

Nous vous transmettons aujourd'hui copie de la déclaration rédigée par les personnes en situation de pauvreté, « **Il y a urgence d'agir** », lue lors de la rencontre du 9 novembre. Nous vous envoyons également le texte des saynètes écrites pour l'occasion par les personnes en situation de pauvreté pour illustrer comment elles vivent leur situation. Les saynètes ont été présentées cette journée-là et certainEs des parlementaires présentEs y ont joué le rôle des personnes en situation de pauvreté.

Pour reprendre les premiers mots de cette déclaration :

« Le temps passe.

Nous sommes en novembre 2006 : 3 ans et 8 mois après la mise en vigueur, en mars 2003, de la *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale*. Cette loi donne un maximum de dix ans, soit au plus tard jusqu'en 2013, pour atteindre la cible d'être parmi les nations industrialisées où il y a le moins de personnes pauvres. Le tiers du temps est donc écoulé.

Nous nous posons la question : le Québec s'est-il vraiment mis en route vers cette cible? Nous ne le pensons pas. Vu de l'assemblée nationale, vous avez peut-être l'impression

que beaucoup d'actions ont été posées, mais nous n'en ressentons pas vraiment les impacts. »

Au cours des semaines et des mois qui viennent, trois décisions importantes peuvent être prises : l'indexation totale annuelle de toutes les prestations d'aide sociale, une hausse du salaire minimum qui couvre la hausse du coût de la vie et un budget contenant des mesures qui améliorent les conditions de vie de toutes les personnes en situation de pauvreté.

Nous nous reverrons l'an prochain. Qu'aurons-nous à vous dire? Une autre année perdue ou un pas significatif vers un Québec sans pauvreté et riche de tout son monde ?

À vous de choisir!

À vous d'agir!

Agissez maintenant!

Jean-Pierre Hétu

Micheline Bélisle

Co-porte-parole pour le Collectif pour un Québec sans pauvreté